

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2026**

**DATE DE CONVOCATION : 07/04/2026**

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11**

**NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 10**

L'an deux mil vingt-six, quatorze du mois d'avril, à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Béhuard se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 7 avril 2026, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

**Étaient présents les conseillers suivants** : M. Bruno RICHOU, Maire, Mme Patricia GARREAU, 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Michel VIAL, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine MENARD, Mme Véronique VIOLLIN FORESTIER, M. Hervé VINCENT, Mme Christine MEIER, M. Christophe FOSCHIA, Mme Nathalie PELLIER et M. Sébastien HERRGOTT

Absent excusé : Pierre-Yves SOURICE a donné pouvoir à Catherine MENARD

**Quorum** :

Nombre de conseillers en exercice	11
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	1
<b>Quorum</b>	<b>6</b>
Nombre de voix exprimés (y compris pouvoirs)	11

**Secrétaire de séance** : Patricia GARREAU

**Assistait en outre** : Catherine JANET, Secrétaire Générale de Mairie

**1- ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DE CONSEIL DU 18/11/2025**

**M. le Maire expose l'ordre du jour** :

- Approbation du PV du 24/03/2026
- Approbation du Compte Financier Unique 2025
- Affectation du résultat 2025
- Vote des taux 2026
- Vote des subventions 2026
- Vote du BP 2026
- Renouvellement de la commission des impôts directs CCID
- Effacement des réseaux rue de la Boire, rue de la Prairie et chemin du Bois - Participation au SIEML et signature d'une convention
- Planning de la chaine
- Questions orales

**2- APPROBATION DU PV DU 24 MARS 2026**

Aucune remarque n'étant formulée, le PV du 24/03/2026 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

**3- DELIBERATION PRISE EN SEANCE DU 14 AVRIL 2026**

**N° 2026-16  
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
 Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;  
 Vu l'avis de la commission Finances du 31 mars 2026 ;  
 Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments suivants, arrêtés au 31 décembre 2025 :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	156 405.18 €	168 610.40 €	12 205.22 €
Résultat reporté N-1		92 616.73 €	92 616.73 €
<b>Résultat 2025</b>			<b>104 821.95 €</b>
Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Investissement	25 890.61 €	137 356.11 €	111 465.50 €
Résultat reporté N-1	96 405.48 €		- 96 405.48 €
<b>Résultat 2025</b>			<b>15 060.02 €</b>
<b>Résultats cumulés</b>			<b>119 881.97 €</b>

Mme Garreau, adjointe aux finances, propose d'approuver le compte financier unique 2025 faisant apparaître un résultat cumulé 2025 de 119 881.97 €

Hors de la présence de M. Bruno RICHOU, Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal adopte le Compte Financier Unique 2025.

Pour	10	Dont pouvoir	1
Contre	0	Dont pouvoir	0
Abstention	0	Dont pouvoir	0

**N° 2026-17**  
**AFFECTATION DU RESULTAT 2025**

Le Conseil Municipal venant d'approuver le Compte Financier Unique 2025 ; M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement reporté (N-1)	92 616.73 €
➤ Un excédent de fonctionnement Année 2025	12 205.22 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé</b> <b>A reporter 002 BP 2026</b>	<b>104 821.95 €</b>
➤ Un déficit d'investissement reporté (N-1)	- 96 405.48 €
➤ Un excédent d'investissement Année 2025	111 465.50 €
<b>Soit un déficit d'investissement cumulé</b> <b>A reporter 001 BP 2026</b>	<b>15 060.02 €</b>

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 commune suit :

- 104 821.95 € en report de fonctionnement au compte
  - 002 : Excédent de fonctionnement reporté
- 15 060.02 € en report d'investissement au compte
  - 001 : Excédent d'investissement reporté

**N° 2026-18**  
**VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE**  
**FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026**

M. Maire expose :

Comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à voter les taux d'imposition des taxes locales.

M. le Maire propose une augmentation du taux de 2 % les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux de 2 % des taxes locales :

Taxes locales	Taux de référence 2025	Taux proposés 2026	Taux Votés 2026
Taxe d'habitation TH (sur les résidences secondaires)	9.81 %	10.01 %	10.01 %
Taxe sur le foncier bâti - TFPB	36.80 %	37.54 %	37.54 %
Taxe sur le foncier non bâti -TFPNB	31.54 %	32.17 %	32.17 %

**N° 2026-19**  
**VOTE DES SUBVENTIONS 2026**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, a voté les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Comptes	Dépenses	Propositions	Vote 2026
65748	Subvention CAUE	14.00 €	14.00 €
65748	Subvention fondation du patrimoine	100.00 €	100.00 €
65748	Subvention CEN	50.00 €	50.00 €
657348	Subvention école la Saponaire - Frais de fonctionnement	7 137.96	7 137.96 €
657348	Subvention école la Saponaire (voyage - DEL-2025-41 du 16/12/26)	930.00 €	930.00 €
657348	Subvention piscine du Louet	332.04 €	332.04 €
	<b>TOTAL</b>	<b>8 564.00 €</b>	<b>8 564.00 €</b>

**N° 2026-20**  
**VOTE DU BP 2026 - COMMUNE DE BEHUARD**

Une note de synthèse a été envoyée aux conseillers douze jours avant la séance afin que chacun puisse prendre connaissance du BP 2026.

Monsieur le Maire reprend en détail les propositions du vote :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2026 s'équilibrent à la somme de : 232 327.18 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement 2026 s'équilibrent à la somme de : 153 513.85 €

Fongibilité des crédits :

Conformément au règlement budgétaire et financier, l'exécutif est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de la section, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal, vote le BP 2026 par chapitre en fonctionnement et en investissement.

**N° 2026-21**  
**FINANCES - PARTICIPATION 2026 DE LA COMMUNE DE BEHUARD AU SIRSG**

M. le Maire rappelle que la commune de Béhuard adhère au Syndicat Intercommunal de la Région de Saint Georges sur Loire.

La participation financière est Béhuard est arrêté à 2 230 € pour 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- VALIDE la participation financière de la commune de Béhuard au SIRSG pour un montant de 2 230 € pour 2026,
- INSCRIT au BP 2026, la dépense susmentionnée.

**N° 2026-22**  
**FINANCES : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ENFANTS SCOLARISES A L'ECOLE DE LA SAPONAIRE A SAVENNIERES**

M. le Maire expose :

Les enfants de la commune de Béhuard sont scolarisés à l'école de la Saponaire, située à Savennières.

La commune de Savennières a communiqué les coûts réels de fonctionnement pour l'année scolaire 2025-2026, à savoir :

- 1 182.31 € par élève de maternelle,
- 602.18 € par élève d'élémentaire.

Elle a également indiqué le nombre d'élèves scolarisés sur la commune de Savennières, à savoir 4 élèves en maternelle et 4 élèves en élémentaires.

La participation demandée est décomposée de la façon suivante :

Elèves	Cout unitaire de fonctionnement	Nombre	Total
Maternelle	1 182.31 €	4	4 729.24 €
Elémentaire	602.18 €	4	2 408.72 €
<b>TOTAL</b>			<b>7 137.96 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la demande de participation financière pour les élèves de Béhuard scolarisés à Savennières,
- DECIDE DE VERSER une subvention d'un montant de 7 137.96 € à la commune de Savennières pour l'année scolaire 2025-2026,
- DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier,
- INSCRIT la dépense au Budget Primitif 2026.

**N° 2026-23**  
**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**  
**DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES**

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal propose les personnes figurant sur la liste jointe**

N° 2026-24

#### VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION AU SIEMML POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DU GENIE CIVIL TELECOM CONSECUTIFS A L'OPERATION DE RENFORCEMENT DU POSTE N° 4 SABLONS

**M. le Maire expose :**

Vu l'article L.5212 du CGCT ;

Vu le règlement du syndicat du SIEMML en vigueur décidant les conditions de mise en place des participations ;

Vu le montant de la participation au SIEMML estimée à ce jour à 38 841.66 € TTC, et la participation forfaitaire d'ORANGE dont le montant est estimé à 4 889.20 € HT,

Vu la délibération N° 2025-22 du 24 juin 2025,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- **PREND ACTE** du projet d'effacement du génie-civil TELECOM consécutifs à l'opération de renforcement du poste N° 4 SABLONS,

- **DECIDE DE VERSER** une participation de 100 % au profit du SIEMML pour l'opération susmentionnée ci-dessus pour un montant de 38 841.66 € TTC

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML.

- **DECIDE DE VERSER** une participation de 4 889.20 € HT à ORANGE pour les travaux de câblage souterrain et dépose du réseau aérien,

- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier,

- **IMPUTE** les dépenses sur le BP 2026 et suivants.

Le Maire de la commune de Béhuard, le comptable de la commune de Béhuard et le président du SIEMML sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### 4- INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Bruno RICHO**

##### 1. **Planning pour la mise en place de la chaîne à l'entrée de la rue du Chevalier Buhard**

Comme tous les ans, la rue du Chevalier Buhard est fermée à la circulation, les week-ends et jours fériés, sur la période de début mai à fin septembre.

Le panneau d'interdiction de circuler est installé par un des élus, à tour de rôle, à partir du samedi 10 h jusqu'au dimanche 19 h. M. le Maire rappelle aux conseillers, qu'en cas d'empêchement, il leur appartient de s'organiser entre eux pour assurer l'installation de ce panneau d'interdiction.

Le planning est joint au compte-rendu.

#### 5- TOUR DE TABLE

M. le Maire propose un tour de table aux membres du conseil municipal.

➤ **Nathalie PELLIER**

### **1. Participation de la commune pour l'ALSH**

M. DUTOUR a informé Mme Pellier que plusieurs enfants souhaitent s'inscrire aux camps organisés par le CSI L'ATELIER, cet été. Pour faire bénéficier les familles d'un tarif préférentiel, la commune doit délibérer et conventionner avec le CSI.

Au vu des éléments actuels, il n'est pas possible de se positionner. Des éléments complémentaires seront demandés afin de pouvoir représenter cette demande lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **2. Aire de pique-nique - Parking paysager**

Mme PELLIER fait remarquer que les bancs situés sur l'aire de pique-nique du parking paysager sont, pour la plupart en très mauvais état. De la rubalise a été installée pour prévenir les visiteurs.

#### ➤ **Sébastien HERRGOTT**

##### **1. Documents budgétaires**

M.HERRGOTT remercie M. le Maire pour la qualité des documents reçus avant le vote du BP.

#### ➤ **Michel VIAL**

##### **1. Fleurissement**

Une réunion est à prévoir avec la commission fleurissement. Le lundi après-midi est retenu.

##### **2. Mariage**

Un mariage a lieu le 11 juillet 2026. M. le Maire et ses deux adjoints seront en vacances et ne pourront pas assurer cette cérémonie. Mme VIOLLIN FORESTIER se porte volontaire pour la célébration civile.

##### **3. Rampe de la Guillemette**

M. VIAL informe le conseil municipal que le rosier qui empiétait sur le domaine public a été taillé.

#### ➤ **Patricia GARREAU**

##### **1. Expositions estivales**

Les expositions ont commencé depuis le début de la semaine. L'artiste présent a suggéré qu'un support leur soit mis à disposition afin de pouvoir annoncer les expositions. Ils manquent un petit peu de visibilité.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50

Le Maire,  
Bruno RICHO



La secrétaire de séance,  
Patricia GARREAU

